

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Rejeté

N° AS1

AMENDEMENT

présenté par

Mme Froger, Mme Runel, M. Baumel, Mme Pirès Beaune, M. Aviragnet, Mme Bellay,
M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard, M. Houlié, M. Simion et M. Guedj

ARTICLE 2 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 2 *bis* qui autorise l'accès des Préfectures aux données relatives aux allocataires des prestations sociales (RNCPS).

Cet article prévoit l'extension de l'accès au Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS) au bénéfice des Préfectures.

Une telle extension nous semble contraire au RGPD en ce que l'accès aux données personnelles doit être proportionnel aux finalités poursuivies.

En effet, le périmètre de l'accès aux services préfectoraux ne serait pas précisé et donc excessivement large.